

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE

PORTO-NOVO, le 8 Août 1963

N° 353 / MAISD - CTM.

SOMMAIRE : Nomination.

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le PRESIDENT de la REPUBLIQUE

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey,

VU le Décret n° 60-32 du 23 juillet 1960 portant organisation des Forces Armées du Dahomey,

SUR proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense,

LE Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE :

ARTICLE 1er : L'Adjudant-Chef HOUINDO , PACOME , est promu au grade de Sous-Lieutenant de Gendarmerie à titre définitif .-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter du 1er Août 1963 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey .-

Par le Président de la République

Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense

Le Président de la République

M. AROUNA

H. M A G A .

AMPLIATIONS

- OriginalI
- M.A.I.S.D.....5
- M.F.T.....I
- Présidence.....8
- J.O.R.D.....I
- EMPAD.....4
- DIRGEND.....8
- C.F.....I
- DSFA.....2
- IntéresséI
- Dossier intéressé.....I